

Image not found or type unknown



Rachat 1/2 indivise de la maison familiale en cas de séparation

Par **antarès**, le **22/09/2009** à **14:06**

Bonjour,
Nous étions en union libre (ni mariés ni pacsés) et avons décidé de nous séparer.
Je désire racheter la 1/2 indivise de la maison à mon ex. (nous avons acheté la maison 50/50).
Comment calculer les apports de chacun ?
En sachant que lui a payé toutes factures des travaux.
Et moi, je suis restée à la maison pour m'occuper des enfants et j'ai beaucoup travaillé dans la maison : isolation toiture, pose de cloisons, plancher sur lambourdes, doublage de murs et j'en passe...
Y a-t-il une base de calcul pour évaluer le temps passé ou les améliorations apportées ? Que dit la jurisprudence ?
Merci de vos lumières,
Antarès